

25.10.2010 – 15:56 Uhr

Seul un conducteur sur deux s'arrête pour les aveugles

Saint-Gall (ots) -

Les personnes aveugles qui veulent traverser une route ont toujours la priorité! Cette règle de la circulation est toujours beaucoup trop peu connue. C'est ce qu'ont montré les actions de la «Journée de la canne blanche 2010» menées dans 15 localités de Suisse:

Les conclusions tirées du comportement des usagers le montrent: seuls 792 sur les 1471 véhicules testés se sont arrêtés tout de suite lorsqu'une personne signalait en levant sa canne blanche qu'elle voulait traverser la route. Or l'ordonnance suisse sur les règles de la circulation routière (art. 6 OCR) stipule que «les aveugles non accompagnés bénéficieront toujours de la priorité».

Les tests menés le 15 octobre dans différentes localités de Suisse ont montré à quel point cette règle de la circulation est peu connue. L'incertitude de nombreux conducteurs était perceptible: certains s'arrêtaient à trop grande distance de la personne aveugle si bien que celle-ci ne pouvait quasiment plus percevoir leur arrêt acoustiquement. D'autres contournaient la personne ou réagissaient par un freinage brusque. Dans la zone limitée à 30 km/h, les conducteurs ne roulaient pas forcément non plus avec davantage d'égards. Mais la présence d'un chien-guide contribuait notablement à inciter à l'arrêt.

La Journée de la canne blanche, dont le slogan était cette année «Je vous fais confiance», a été organisée par l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA, la Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA et l'Union suisse des aveugles USA. Les personnes aveugles devaient se risquer à traverser la route sans établir de contact visuel avec le conducteur et sans attendre un signe de la main.

www.canne-blanche.ch

Contact:

Ann-Katrin Gässlein, responsable RP et communication l'UCBA
Tél.: +41/71/228'57'63
E-Mail: gaesslein@szb.ch